

2026/ 2027

Jeunes Sapeurs-Pompiers Sapeurs-pompiers volontaires mineurs

Ce document est obligatoire pour permettre à chaque Jeune Sapeur-Pompier ou chaque sapeur-pompier volontaire mineur, de participer à l'ensemble des activités sportives (sous réserve de disposer de l'aptitude physique requise), de réaliser des formations organisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher et d'accorder son droit à l'image.

Je soussigné, Madame, Monsieur (Parent 1)⁽¹⁾

.....,

Je soussigné, Madame, Monsieur (Parent 2)⁽¹⁾

.....,

Disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur l'enfant :

mon fils, ma fille⁽¹⁾

.....,

Né(é) le/...../..... à

à participer aux :

- activités sportives, si son aptitude physique reconnue par un médecin le lui permet,
- aux actions de formations organisées par sa section de JSP ou le SDIS 41,
- aux opérations de secours sous réserve des restrictions applicables aux mineurs.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant les épreuves sportives, les formations ou les opérations de secours, j'autorise le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher, ou le responsable de la section de JSP à :

- faire pratiquer les examens et les actes de soins que nécessite son état de santé,
- faire hospitaliser mon enfant après avis médical,
- prendre en charge mon enfant à sa sortie du cabinet médical ou du centre hospitalier dans lequel il a été transporté pour soin ou examen. Cette prise en charge sera assurée par un sapeur-pompier désigné par le responsable du Centre de Formation ou de la section de JSP.

Je vous informe que mon enfant :

- présente la ou les allergies suivante(s) :

.....

- doit prendre les médicaments suivants :

.....

Pendant les heures de formation, l'utilisation des téléphones portables est interdite.

Cède le droit d'utiliser l'image de mon enfant sur tous supports papier, numériques, web accessibles en France et à l'étranger, dans le cadre d'actions d'information ou de communication sur les activités du SDIS 41 :

☐ OUI

☐ NON

En cas d'urgence, vous pourrez joindre votre enfant en appelant le standard du Centre de Formation (02.54.33.54.07) ou le responsable de la section de JSP.

⁽¹⁾ rayer la mention inutile si besoin.

VALIDITE DE L'ATTESTATION

1^{er} septembre 2026
au 31 août 2027 inclus.

AUTORISATION VALABLE POUR

ÉPREUVES SPORTIVES ET RASSEMBLEMENTS

Cross d'entraînement
Cross départemental
Cross régional
Cross national

Parcours sportif et épreuves
athlétiques Départementales

Parcours sportif et épreuves
athlétiques Régionales

Parcours sportif et épreuves
athlétiques Nationales

Rassemblement Technique Régional
des JSP

Rassemblement Technique National
des JSP

ACTIVITES DE FORMATION

Formation au sein des sections de
JSP.

Formations organisées par le
SDIS41.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

En qualité d'observateur.

En qualité d'équipier en fonction des
compétences validées et dans le
cadre des dispositions
réglementaires encadrant
l'engagement des mineurs sur les
opérations de secours.

SIGNATURE DES
REPRESENTANTS LEGAUX
PARENT 1 PARENT 2